

Schweizerischer Fussballverband

Association Suisse de Football

Associazione Svizzera di Football

Swiss Football Association



Direction Développement du football

Service football de base

PRESCRIPTIONS D'EXECUTION

BRACK.CH Youth League
Juniors A, B et C

1. Généralité
2. Organisation des compétitions
3. Modalités des championnats
4. Critères d'admission BRACK.CH Youth League
5. Tournois finaux des champions de groupe
6. Futsal
7. Fairplay
8. Prescriptions administratives / Correspondances
9. Mise en vigueur

1. Généralité

L'Association Suisse de Football et BRACK.CH Suisse ont convenu une coopération pour la promotion du football de base en Suisse. Les deux partis utiliseront toujours la désignation **BRACK.CH Youth League**.

Conformément au règlement des juniors (Art. 10.1), le Département technique de l'ASF édicte des prescriptions d'exécution pour les championnats de la BRACK.CH Youth League. Les championnats seront organisés et gérés par les régions.

En cas de différences de texte, la version allemande fait foi.

1.1 Nombre de groupes

Juniors A, B, C: 8 groupes

1.2 Nombre d'équipes

Les groupes sont composés de 8 à 12 équipes. Le groupe 1 (FTC), qui se déroule avec 6 équipes, constitue une exception.

1.3 Formation des groupes / Gestion des groupes

La BRACK.CH Youth League est gérée comme suit :

Catégorie	Répartition	Régions	Gérance
Juniors A:	Groupe 1	FTC	FTC
	Groupe 2	OFV	OFV
	Groupe 3	FVRZ	FVRZ
	Groupe 4	IFV, FVRZ	IFV
	Groupe 5	AFV, FV NWS, SOFV	SOFV
	Groupe 6	AFBJ	AFBJ
	Groupe 7	ACGF, ACVF, AVF	ACGF
	Groupe 8	ANF, AFF, ACVF	ANF

Juniors B:	Groupe 1	FTC	FTC
	Groupe 2	OFV	OFV
	Groupe 3	FVRZ	FVRZ
	Groupe 4	IFV, FVRZ	IFV
	Groupe 5	AFV, FV NWS, SOFV	FVNWS
	Groupe 6	AFBJ	AFBJ
	Groupe 7	ACGF, ACVF, AVF	AVF
	Groupe 8	ANF, AFF, ACVF	AFF
Juniors C:	Groupe 1	FTC	FTC
	Groupe 2	OFV	OFV
	Groupe 3	FVRZ	FVRZ
	Groupe 4	IFV, FVRZ	IFV
	Groupe 5	AFV, FV NWS, SOFV	AFV
	Groupe 6	AFBJ	AFBJ
	Groupe 7	ACGF, ACVF, AVF	ACVF
	Groupe 8	ANF, AFF, ACVF	AFF

Intégration éventuelle d'équipes féminines U-17 pendant la Tour d'automne dans les groupes respectifs. Chaque année, un championnat national féminin U-17 est organisé au printemps.

2. Organisation des compétitions

2.1 Bases réglementaires

L'organisation des compétitions se base sur le règlement de jeu, le règlement des juniors, les prescriptions d'exécution du football de base des juniors et les prescriptions d'exécution de la BRACK.CH Youth League.

2.2 Qualification

Les catégories d'âge respectives s'appliquent.

Les juniors A et B peuvent être alignés sans limite dans les équipes d'actifs. Les juniors B peuvent jouer dans les équipes de la catégorie A, les juniors C dans la catégorie B et les juniors D dans la catégorie C.

Les juniors restent qualifiés sans limite pour les équipes de juniors du football de base qui correspondent à leur classe d'âge. Pour les trois derniers matches du championnat d'automne, du championnat du printemps, du championnat annuel, ainsi que pour les matches d'appui et les tournois de finales, les juniors n'ont le droit de jouer dans le football de base des juniors que s'ils n'ont pas disputé entièrement ou partiellement plus de trois matches de championnat en football d'élite des juniors jusqu'à la fin du championnat (Art. 45 du règlement des juniors).

2.3 Règles

Sont valables les règles du football de base des juniors :

- expulsion temporaire
- changements libres (7 remplaçants)
- corner court chez les juniors C

3. Modalités des championnats

3.1 Principe

Chaque association régionale gestionnaire est libre de conduire son groupe comme un championnat semestriel ou annuel.

3.2 Nombre de matches

Chaque équipe joue 10 à 12 matches tous les six mois. Les jours de match sont généralement programmés comme suit :

- Juniors C Samedi ou dimanche
- Juniors B Dimanche
- Juniors A Dimanche

3.3 Nombre d'équipes reléguées

L'association régionale gestionnaire (dans les groupes interrégionaux, en concertation avec les régions concernées) décide du nombre d'équipes reléguées.

3.4 Particularités

Les équipes qui renoncent au football d'élite des juniors M-18 sont intégrés dans le groupe de la BRACK.CH Youth League des juniors A. Les équipes qui renoncent au football d'élite des juniors M-16 sont intégrées dans le groupe de la BRACK.CH Youth League des juniors B. Les équipes qui renoncent au football d'élite des juniors M-15 sont intégrées dans le groupe de la BRACK.CH Youth League des juniors C.

Les équipes qui renoncent au football d'élite doivent être annoncées auprès du service football d'élite des juniors jusqu'au 31 mars. Si des équipes du football d'élite des juniors doivent être intégrées dans les groupes intercantonaux, les groupes pourront être formés transitoirement de plus de 12 équipes.

3.5 Classements

Sont déterminants pour établir le classement des équipes des groupes intercantonaux :

d'abord, le nombre des points acquis ;
ensuite le classement fair-play ;
ensuite, la meilleure différence de buts ;
ensuite, le plus grand nombre de buts marqués ;
ensuite, la différence de buts marqués dans les matches entre les équipes concernées qui sont à égalité de points ;
enfin, le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur (coefficient) ;
Aucun match d'appui n'aura lieu.

4. Critères d'admission BRACK.CH Youth League

4.1 Juniors A et B

Les clubs avec des équipes du football d'élite des juniors peuvent également être représentés dans les groupes intercantonaux s'ils remplissent les qualifications sportives.

4.2 Juniors C

4.2.1 Les clubs avec des équipes M-15 (football d'élite des juniors) ne pourront pas jouer en BRACK.CH Youth League (juniors C) lors du premier tour, mais lors du deuxième tour en cas de promotion sportive. A la fin de la saison, ces équipes seront à nouveau automatiquement réparties dans la catégorie inférieure.

4.2.2 Des groupements de clubs avec des équipes M-15 ne pourront pas jouer en BRACK.CH Youth League (juniors C) lors du premier tour, mais lors du deuxième tour en cas de promotion sportive. A la fin de la saison, ces équipes seront à nouveau automatiquement réparties dans la catégorie inférieure.

4.3 Un club ou un groupement peut seulement être représenté en BRACK.CH Youth League par une seule équipe par catégorie dans le groupe intercantonal.

4.4 Les équipes des groupes intercantonaux qui ont assuré leur place, selon le classement, à la fin du championnat écoulé dans la catégorie concernée ou celles qui se sont qualifiées selon les modalités régionales pour une promotion ont le droit d'y participer.

Pour la saison 2023/24, la carte de match peut comporter au maximum 5 joueurs étrangers non domiciliés en Suisse, et à partir de la saison 2024/25, 3 joueurs étrangers non domiciliés en Suisse.

5. Tournois finaux des champions de groupe

Dans chaque catégorie, des matchs de qualification pour la finale (1/4 de finale et 1/2 de finale) auront lieu pour les vainqueurs de groupe des championnats de printemps. Les matchs finaux des catégories A, B, C seront joués à la Finale. Pour les détails tels que les dates et les responsabilités des 1/4, 1/2 et derniers matchs, le département du football de base récréatif publiera des directives administratives.

L'exécution des suspensions ouvertes ou des pénalités lors des matchs finaux est régie par les dispositions du Règlement disciplinaire de l'ASF.

Les juniors qui ont participé aux championnats de Super League, de Challenge League, de Première Ligue ou de la Ligue Amateur (interrégionale de 2ème Division) ne peuvent participer aux tournois que s'ils ont disputé au moins quatre matches de championnat avec l'équipe concernée au cours du semestre en question.

6. Futsal

Dans le futsal, il existe une série de tournois volontaires pour les catégories A, B et C. Le mode et les règles de jeu sont définis dans des directives administratives distinctes. Le mode et les règles du jeu sont fixés dans des directives administratives distinctes. Pour les détails tels que les dates et les responsabilités des tournois, le département du football de base émet des directives administratives.

7. Fairplay

Les équipes sont tenues d'observer les points suivants lorsqu'elles entrent sur le terrain :

- ponctualité
- tenue correcte
- présentation

Les équipes doivent pénétrer ensemble en deux colonnes sur le terrain, précédées de l'arbitre. A leur arrivée dans le rond central, les équipes se croisent et se saluent avec une poignée de mains, puis se rassemblent sur une ligne au milieu du terrain, à côté de l'arbitre. A la fin du match, les équipes se rassemblent dans le rond central et se séparent par une poignée de mains. Les capitaines en font de même avec l'arbitre.

8. Prescriptions administratives / Correspondance

Les régions qui s'occupent de la gestion des groupes complètent ces prescriptions d'exécution avec des prescriptions administratives supplémentaires.

9. Mise en vigueur

Les présentes prescriptions d'exécution ont été approuvées par la commission du Département Développement du football de l'ASF en date du 15 avril 2019. Elles entreront en vigueur le 1er juillet 2021. Elles restent en vigueur jusqu'à la publication de nouvelles dispositions d'exécution.

ASSOCIATION SUISSE DE FOOTBALL Direction du développement du football

Muri, mars 2023

Le Directeur Le Chef du service football de base
Patrick Bruggmann Raphael Kern